

Publié en ligne le : 16 septembre 2022

Pôle attractivité territoriale
Direction du développement durable des territoires
Bureau de l'agriculture et de l'espace rural
Hôtel du Département
27, boulevard de Strasbourg
CS 30528 – 61017 ALENCON Cedex

**ARRETE PORTANT DESIGNATION DU
REPRESENTANT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL AU SEIN
Du Comité de pilotage de l'Espace
naturel sensible du Marais
du Grand Hazé**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ORNE,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°414 du Conseil départemental de l'Orne du 28 novembre 2008 approuvant le nouveau schéma départemental des espaces naturels sensibles,

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Orne du 1er juillet 2021 relative à l'élection de M. Christophe de BALORRE à la présidence du Conseil départemental de l'Orne,

Vu la délibération n°10 du Conseil départemental de l'Orne du 25 février 2022 relative au groupement de commandes pour l'évaluation et la révision du plan de gestion de l'espace naturel sensible et du document d'objectifs Natura 2000 « Marais du Grand Hazé »,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant du Conseil départemental au sein du Comité de pilotage de l'espace naturel sensible du Marais du Grand Hazé, notamment dans le cadre de ce groupement de commandes et à l'occasion de toute autre conduite de projet,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Est nommé représentant du Conseil départemental au sein du Comité de pilotage du Marais du Grand Hazé :

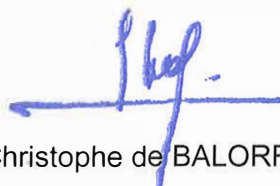
Titulaire
Marie-Françoise FROUEL

ARTICLE 2 :

Le Directeur général des services du Département de l'Orne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ALENCON, le 15 SEP. 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL


Christophe de BALORRE